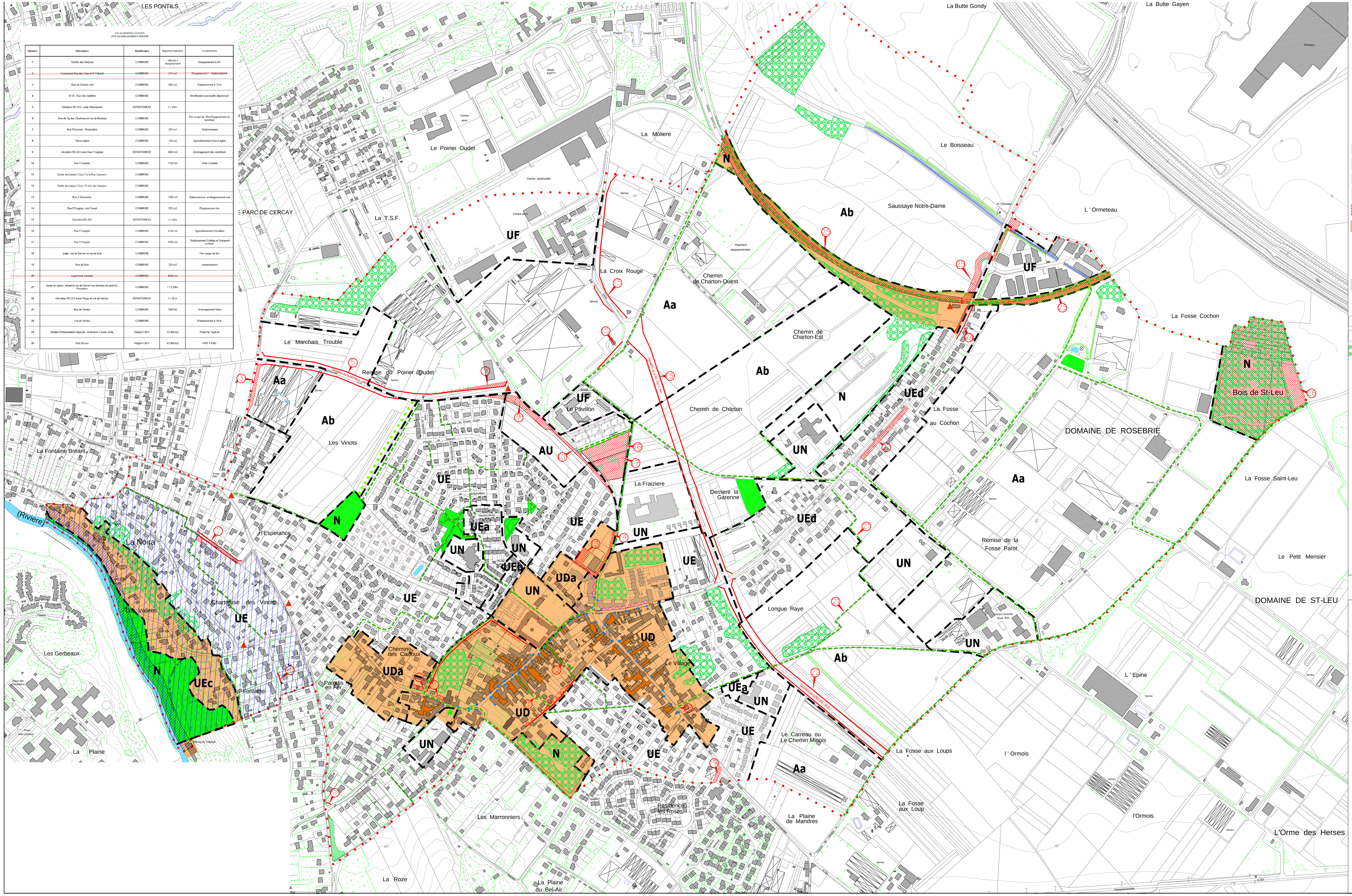

PLU de MANDRES-LES-ROSES
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVÉS

Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Superficie indicative	Commentaires
1	Sentier des Sources	COMMUNE	180 m2 + élargissement	Elargissement à 8m
~~2~~	~~Croisement Rue des Lilas et R.Thibault~~	~~COMMUNE~~	~~215 m2~~	~~Elargissement + Stationnement~~
3	Rue du Chemin vert	COMMUNE	900 m2	Elargissement à 13 m
4	N°29 , Rue des Galettes	COMMUNE		Rectification ponctuelle alignement
5	Déviation RD 253 - coté Villecresnes	DEPARTEMENT	l = 20m	
6	Rue de Fg des Chartreux et rue de Rochopt	COMMUNE		Pan coupé de 10m-Elargissement du carrefour
7	Rue P.Doumer - Presbytère	COMMUNE	285 m2	Stationnement
8	Parvis église	COMMUNE	145 m2	Agrandissement Parvis église
9	déviation RD 253 avec Rue F.Coppée	DEPARTEMENT	3000 m2	Aménagement des carrefours
10	Rue F.Coppée	COMMUNE	1120 m2	Piste Cyclable
11	Sente de Liaison / Cour 5 à la Rue Cazeaux	COMMUNE		
12	Sente de Liaison / Cour 13 à la rue Cazeaux	COMMUNE		
13	Rue A.Schweizer	COMMUNE	1350 m2	Stationnement et élargissement voie
14	Rue F.Coppée, coté Ouest	COMMUNE	520 m2	Elargissement 4m
15	Déviation RD 252	DEPARTEMENT	l = 20m	
16	Rue F.Coppée	COMMUNE	4120 m2	Agrandissement Cimetière
17	Rue F.Coppée	COMMUNE	3700 m2	Stationnement Collège et Transport scolaire
18	angle rue de Servon et rue de Brie	COMMUNE		Pan coupé de 5m
19	Rue de Brie	COMMUNE	320 m2	stationnement
~~20~~	~~Logements Sociaux~~	~~COMMUNE~~	~~9938 m2~~	
21	Sente de liaison reliant la rue de Servon aux terrains de sport Av. Pompidou	COMMUNE	l = 2,50m	
22	Déviation RD 253 entre Périgy et rue de Verdun	DEPARTEMENT	l = 20 m	
23	Rue de Verdun	COMMUNE	1697m2	Aménagement Voirie
24	rue de Verdun	COMMUNE		Elargissement à 14 m
25	Sentier d'Interprétation Agricole - Extension Coulée Verte	Région / AEV	23 000 m2	Projet de Tégéval
26	Bois St-Leu	Région / AEV	42 800 m2	PRIF + ENS

LEGENDE

N

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur
- Section où la façade des constructions devra être implantée à l'alignement ou à la limite de la zone de recul
- Marge de recul
- Marge d'implantation de 4 m de la facade des constructions

ZONES URBAINES

- **UD** Zone agglomérée du centre ancien de la Commune
- **UE** Zone d'habitations individuelles implantées sur des parcelles de tailles variables
- **UF** Zone d'activités à vocation d'industries, de services, d'activités tertiaires ou artisanales etc...
- **UN** Zone d'équipements publics et d'équipements collectifs d'intérêt général
- Emplacement réservé pour équipement public
- Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZONES A URBANISER

- **AU** Zone d'urbanisation future

ZONES NATURELLES

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- Espace boisé classé

Protections au titre de l'article L123.1.5 IV 1° du Code de l'Urbanisme

- Sente piétonne existante ou à créer, à conserver

Protections au titre de l'article L123.1.5 III 2° du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine local bâti à préserver
- Patrimoine local paysager à préserver
- Cours identifiées à préserver
- Haie arbustive à préserver ou à planter
- Espace paysager à préserver
- Alignement d'arbres à préserver
- Patrimoine lié à l'eau à préserver
- Zone présentant des risques de mouvements de sols au titre de l'article R 111-2 du Code de l'urbanisme
- Bande de 30 mètres en bord de l'Yerres où s'applique une disposition réglementaire particulière concernant la hauteur maximale des constructions principales (Cf. article de la zone UE)

NOTA : L'ensemble du département du Val-de-Marne est classé zone à risque d'exposition au plomb (AP 22/12/2000)

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES
Département du Val-de-Marne

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE 1/1

N° INSEE :94047 ECHELLE : 1/2500

Dressé par la S.A.R.L. d' Architecture et d'Urbanisme A. GENIN et M. SIMON
6 rue du Perche - 75 003 PARIS

P.L.U APPROUVE LE: 25 mars 2013

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015